ID: 074-217401801-20221125-DE\_20222511\_1-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## **COMMUNE DE MESSERY**

Haute-Savoie

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022 A 18 H. 30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge Bel, Maire.

<u>Présents</u>: Serge BEL. Frédéric RODRIGUES. Nathalie VUARNET. Thierry NOIR. Roseline MEGHEZZI. Claude GERARD. Annie BLOT. Bettina SCHMIDT. Claude CERRI. Charlène COSTAFROLAZ. Alexis MARI. Alexandre RAYMOND. François KRAUZE.

<u>Absents</u>: Bernard WALET. Isabelle DUCROZ. Cyril PUECH. Lucille SCHEFZICK. Jacques GROSJEAN. Nathalie REYNAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de procurations :3

Date de la convocation: 16.11.2022

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

# <u>Délibération n° 1 :</u> Marché de fourniture d'électricité PDL >36 kVA – choix du fournisseur

Une seule offre a été reçue, offre qui a fait l'objet d'une analyse (voir ci-dessous) et qui a été examinée en CAO ce jour à 18h15. Analyse de l'offre :

#### Prix

Pas de comparaison possible car 1 seule offre. Estimation annuelle : 29.236,06 € HT/an. Prix heures pleines été : 36,611 c€/kWh HT Prix heures pleines hiver : 26,293 c€/kWh HT Prix heures creuses été : 49,665 c€/kWh HT Prix heures creuses hiver : 32,444 c€/kWh HT

 Valeur technique de l'offre
Electricité verte (approvisionnement à 100% en contrats directs auprès de producteurs d'électricité renouvelable indépendants) et local

ID: 074-217401801-20221125-DE\_20222511\_1-DE

## Propositions de la C.A.O.:

La C.A.O. propose de retenir l'offre de ENERCOOP SCIC-SA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de retenir l'offre remise par la société ENERCOOP SCIC-SA (16-18 Quai de la Loire 75019 PARIS) le 25 novembre 2022.

**Autorise** M. le Maire à signer le marché correspondant d'une durée de 2 ans qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance

Le Maire

Claude GERARD

Serge BEL